Maître d'ouvrage

ALTITUDE LOTISSEMENT

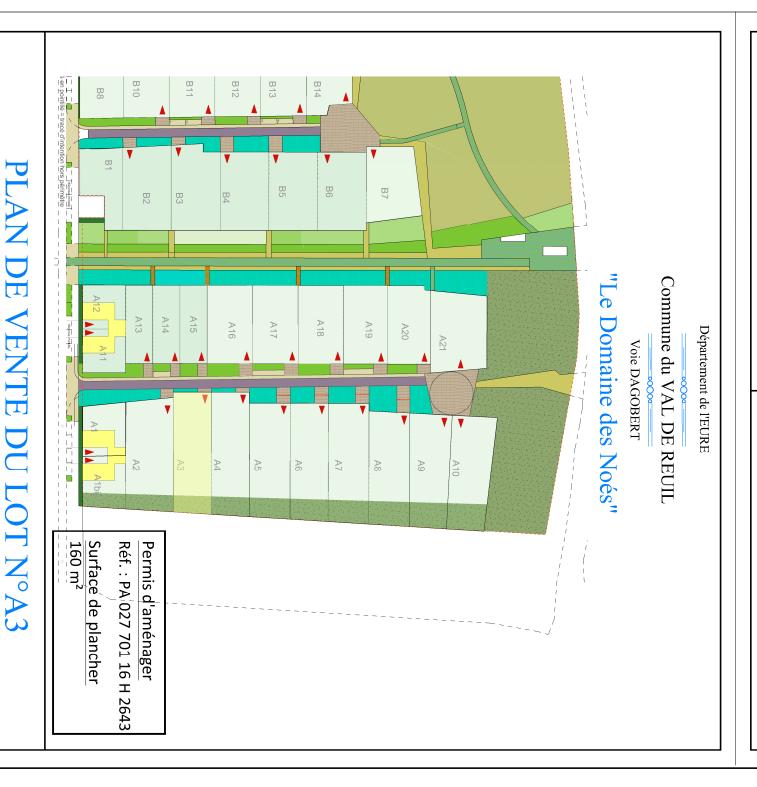
Immeuble Magelan III

509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE

© 02.76.51.05.22







LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)	limite de la zone bleue du PPRI	limite foncière de l'opération

parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne

350m²)

MPLANTATION BATIE

- IIIII Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail A
- IIIIII Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail B
- ■■ Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail C
- Implantation de la façade principale en retrait dans unie bande de 2 à 5m
- zone d'implantation limitée à des constructions
- zone non aedificandi
- zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- sens obligatoire de faîtage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
- localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
- linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
- localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
- dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
- -++++++ dispositif de clôture de type 3
- --- plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon entre deux accès d'entrée charretière palette végétale, à l'interstice

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

- bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement
- bande paysagère <u>dédiée à la gestion hydraulique</u> à l'interface avec la zone au sud obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement

Se référer au réglement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

Dossier n°

Parcelle Section BX n°83

140619

13/04/2017

140619-MODIF-vente-phase 1.dwg

1/200

Echelle

Nom du fichier Autocad

Dressé le

DOSSIER nº 140619

Commune du Val-de-Reuil DEPARTEMENT DE L'EURE

Sise Voie DAGOBERT Lotissement " Le Domaine des Noés

PLAN DE VENTE DU LOT N°A3

Parcelle Section BX n°83

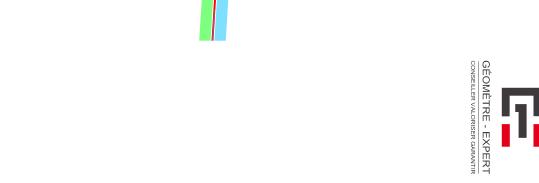


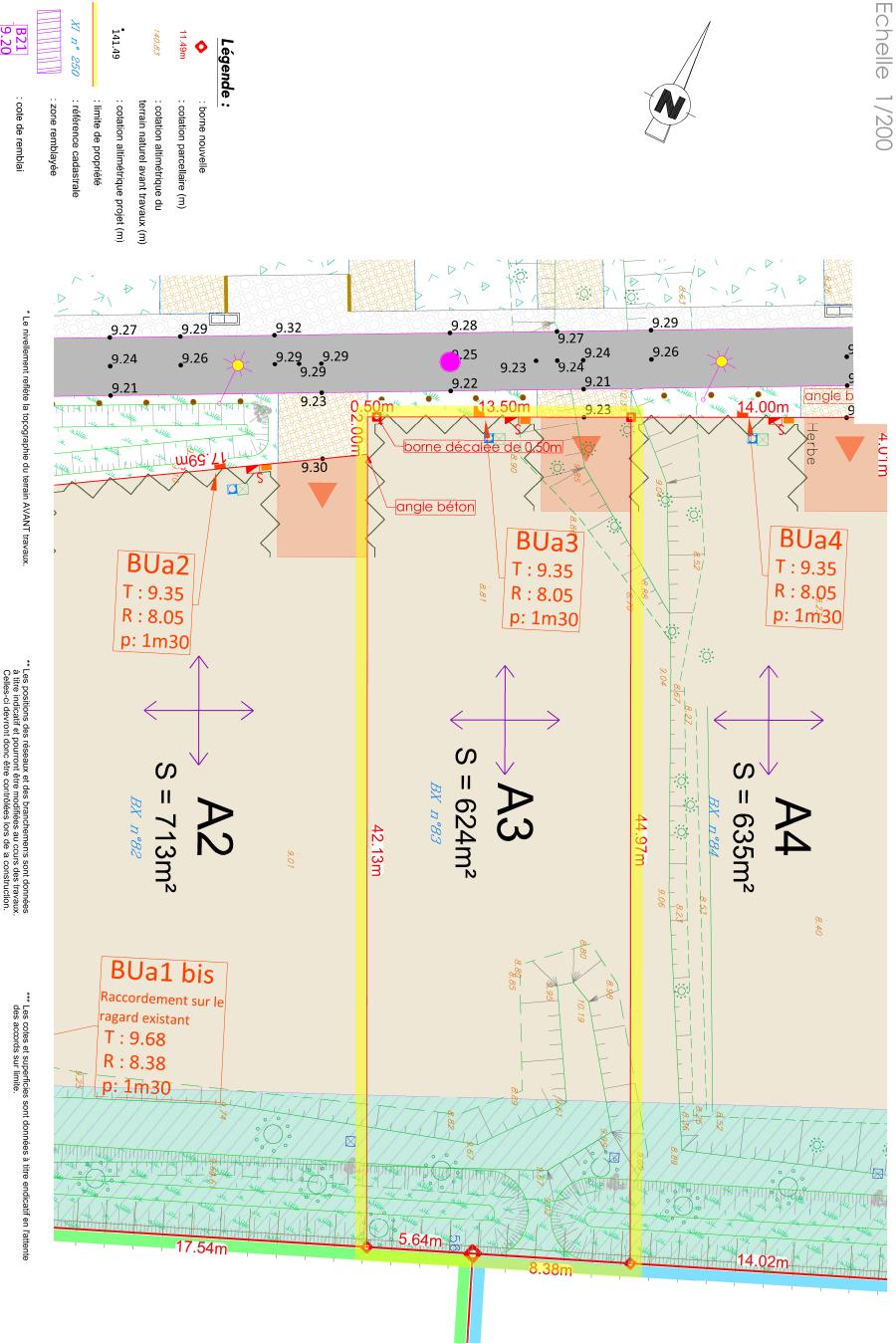
ALTITUDE LOTISSEMENT

Immeuble Magelan III 509, Contre Allée - Route de Neufchâtel 76230 ISNEAUVILLE © 02.76.51.05.22









B21 9.20

141.49

Légende réseaux :

: branchement eaux usées

: branchement éléc. B.T

: branchement télécom

: branchement eaux pluviales Ø160 PVC CR8

: branchement gaz

: branchement eau potable